

**STAFF UNION BULLETIN**  
**BULLETIN DU SYNDICAT**  
**BOLETIN DEL SINDICATO**



22 octobre 2008

## **RECRUTEMENT ET SÉLECTION: NÉGOCIATIONS AU POINT MORT**

### **LE SYNDICAT FAIT APPEL AU REVIEW PANEL<sup>1</sup>**

Depuis plus de quatre ans, le Syndicat du personnel du BIT vous a tenu au courant des diverses réunions visant à renégocier l'Accord collectif sur les procédures de recrutement et de sélection<sup>2</sup>.

Les deux parties ont signé en octobre 2007 le texte général de l'Accord collectif révisé et s'étaient entendues pour revoir en détail les annexes de cet accord déterminant les procédures de recrutement et de sélection au BIT.

Or, en avril 2008, le département des ressources humaines a mis en place de manière unilatérale une série de changements importants dans le système de recrutement et de sélection en introduisant le RAPS (système de recrutement, d'affectation et de placement du personnel). Le Syndicat a immédiatement réagi et l'a fait savoir dans toutes les instances mises à sa disposition (groupes de travail, Comité de négociation paritaire). Toutes ses réclamations et ses demandes visant à s'asseoir autour d'une table de négociation pour discuter de ce sujet ont été rejetées.

Cette instauration arbitraire du RAPS a des conséquences majeures sur plusieurs aspects du processus de recrutement et sélection, aspects qui devaient être discutés et négociés avec le Syndicat (notamment les transferts au même grade, la détermination de la «short list» des candidats qui est désormais faite uniquement par les chefs de services, le déroulement, la composition et le timing des centres d'évaluation, les jurys techniques, etc.).

Malheureusement, ces modifications ont été décidées de manière unilatérale et dans la plus grande opacité.

---

<sup>1</sup> Groupe d'Etude établi par l'Article 7 de l'Accord collectif de reconnaissance et de procédure.

<sup>2</sup> Pour les postes sur budget régulier des services organiques et les postes des services généraux au siège.

Le Syndicat est là pour défendre vos intérêts en tant que candidats internes dans les concours et pour promouvoir votre développement de carrière, mais aussi pour assurer le respect des règles de droit et l'objectivité et la transparence des procédures. Cette manière de faire, qui ne respecte pas les principes de négociation, n'est pas acceptable et ne permet pas de maintenir le climat de confiance nécessaire dans les relations du Syndicat avec l'Administration.

C'est pour toutes ces raisons que votre Comité a pris la décision, avant d'avoir recours à des actions plus radicales, de porter le cas devant le Groupe d'étude, organe suprême d'arbitrage au sein du BIT lorsque les deux parties d'une négociation sont dans l'impasse.

Une lettre a été adressée aux membres du Groupe d'étude le 5 septembre 2008 et le Comité du Syndicat vous tiendra au courant de sa réponse.

**N'oubliez pas: votre développement de carrière est en jeu.**

**Soyez prêts à le défendre !**